

Stage d'un étudiant en milieu professionnel

Durant ses études, un étudiant peut effectuer des stages en entreprise ou dans un autre milieu professionnel. Le stagiaire n'est pas considéré comme un salarié, mais il doit respecter les règles de son établissement d'accueil. Le stagiaire bénéficie d'un certain nombre de protections : signature d'une convention de stage, durée maximale du stage, rémunération obligatoire, délai entre 2 stages notamment.

Qui peut être stagiaire en milieu professionnel ?

Un étudiant peut effectuer un stage en milieu professionnel.

Le stage peut avoir lieu dans un organisme d'accueil du privé (entreprise, association) ou du secteur public.

Un étudiant étranger peut effectuer un stage, quelle que soit sa nationalité, mais il doit être en situation régulière en France.

Attention

Ce dispositif ne s'applique pas aux stagiaires de la formation professionnelle ou aux mineurs de moins de 16 ans en stage d'observation en entreprise.

Quelles sont les conditions de recours à un stagiaire en milieu professionnel ?

Conditions autorisées

Le stage est une mise en situation temporaire en milieu professionnel de l'étudiant.

Il permet au stagiaire d'acquérir des compétences professionnelles liées à sa formation.

Les missions confiées dans le cadre du stage doivent être conformes au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement.

Conditions interdites

Un stage d'étudiant ne peut pas être proposé pour les missions suivantes :

Remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement

Exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent (le stagiaire n'a pas d'obligation de production comme un salarié)

Faire face à un accroissement temporaire d'activité

Occuper un emploi saisonnier

Nombre de stagiaires autorisés

Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent accueillir 3 stagiaires au maximum en même temps.

Chaque tuteur suit 3 stagiaires au maximum au cours de la même période.

Dans un organisme d'accueil d'au moins 20 salariés, le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine civile ne peut pas dépasser 15 % de l'effectif.

Exemple

Une entreprise de 45 salariés peut accueillir en même temps 7 stagiaires maximum ($45 \times 15\% = 6,75$). L'effectif est arrondi au nombre entier supérieur.

Chaque tuteur suit 3 stagiaires au maximum au cours de la même période.

La signature d'une convention de stage est-elle obligatoire ?

Oui, le stagiaire doit signer une convention de stage.

La convention précise les compétences à acquérir ou à développer au cours du stage.

La convention indique également le temps prévu de stage dans le cursus de formation.

Le stage doit obligatoirement se dérouler dans le cadre d'une convention signée entre les différentes parties :

Stagiaire (ou, s'il est mineur, son représentant légal)

Organisme d'accueil (entreprise, administration publique, collectivité territoriale, établissement de santé, association ou tout autre organisme)

Établissement d'enseignement ou de formation

Enseignant référent au sein de l'établissement d'enseignement

Tuteur de stage au sein de l'organisme d'accueil

La convention doit **obligatoirement faire figurer les mentions suivantes** :

Intitulé complet du cursus ou de la formation du stagiaire et son volume horaire par année ou semestre d'enseignement

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Activités confiées au stagiaire en fonction des compétences à acquérir

Noms de l'enseignant référent et du tuteur

Dates de début et de fin du stage et durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire

Durée hebdomadaire de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil

Conditions d'autorisation d'absence

Taux horaire de la rémunération (appelée gratification), calculée sur la base de la présence effective du stagiaire, et conditions de son versement

Conditions dans lesquelles l'encadrement et le suivi du stagiaire sont assurés

Avantages éventuels dont le stagiaire peut bénéficier (restauration, hébergement ou remboursement de frais, par exemple)

Régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, notamment en cas d'accident de travail, et, le cas échéant, obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile

Modalités de suspension et de résiliation de la convention de stage

Modalités de validation du stage en cas d'interruption

Clauses du règlement intérieur de l'organisme d'accueil qui sont applicables au stagiaire

Conditions de délivrance de l'attestation de stage.

L'employeur doit tenir à jour la liste des conventions de stage conclues et inscrire les noms et prénoms des stagiaires accueillis dans une partie spécifique du registre unique du personnel.

L'inspecteur du travail peut demander une copie des conventions de stage à l'établissement d'enseignement ou à l'organisme d'accueil.

Si le stage a lieu à l'étranger, une fiche d'information présentant la réglementation du pays d'accueil sur les droits et devoirs du stagiaire doit être annexée à la convention de stage.

À noter

La convention de stage peut faire l'objet d'avantages .

Quelle est la durée du stage d'un étudiant en milieu professionnel ?

Durée maximale

La durée de formation effectuée en milieu professionnel est de **6 mois** maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement.

Cette durée est déterminée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil de la façon suivante :

7 heures de présence, consécutives ou non, représentent 1 journée de présence

22 jours de présence représentent 1 mois

La durée maximale de 6 mois de stage est atteinte dès lors que le stagiaire a accompli, durant l'année d'enseignement, **924 heures** de présence effective dans l'organisme d'accueil.

À noter

en cas d'embauche du stagiaire, dans les 3 mois après la fin du stage, la durée du stage est déduite de la période d'essai et est prise en compte pour le calcul des droits liés à l'ancienneté.

Délai de carence

L'employeur doit respecter un délai de carence entre 2 stages à un même poste : il est de 1/3 de la durée du stage précédent.

Exemple

Après un stage de 6 mois, l'employeur doit attendre 2 mois avant d'accueillir un nouveau stagiaire sur le même poste. Cette obligation ne s'applique pas si le stagiaire interrompt lui-même le stage.

Quelle est la rémunération d'un étudiant qui fait un stage en milieu professionnel ?

Conditions de versement

Une gratification minimale est versée au stagiaire si la durée du stage est **supérieure à 2 mois consécutifs** (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour) au cours de la même année scolaire ou universitaire.

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.

Si le montant horaire de la gratification est inférieur à 4,35 € , le stagiaire est exonéré de cotisations sociales.

Une gratification minimale est versée à partir de la **309^e heure de stage** même s'il est effectué de façon non continue.

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.

Si le montant horaire de la gratification est inférieur à 4,35 € , le stagiaire est exonéré de cotisations sociales.

Montant

Le montant minimum versé pour chaque heure de présence effective est de 4,35 € .

Dans certaines branches professionnelles, ce montant peut être supérieur au montant minimum légal.

L'employeur doit le vérifier dans la convention collective.

Un simulateur de calcul est disponible :

- Calculer le montant de la gratification minimale d'un stagiaire

Versement

La gratification est versée à la fin de chaque mois et non pas en fin de stage.

Elle est due dès le 1^{er} jour de stage.

Exemple

Pour un stage à temps plein (7 heures par jour) du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 :

Janvier : 154 heures effectuées (22 jours x 7 heures)

Février : 140 heures effectuées (20 jours x 7 heures)

Mars : 147 heures effectuées (21 jours x 7 heures)

Le montant de la gratification totale due est de **441 heures**, soit 1 918,35 € .

La gratification peut être versée de 2 manières différentes :

Soit en fonction du nombre réel d'heures effectuées par mois

Soit par lissage par mois de la totalité des heures effectuées durant le stage

Comparatif des 2 méthodes de versement

Période	Nombre d'heures réelles	Lissage (= 1 918,35 € /3)
Janvier	669,90 €	639,45 €
Février	609,00 €	639,45 €
Mars	639,45 €	639,45 €
Total	1 918,35 €	1 918,35 €

Tout stage interrompu temporairement donne lieu à un réajustement sur la base du nombre réel d'heures effectuées.

Tout stage définitivement interrompu fait l'objet d'un régularisation globale selon le nombre d'heures effectuées.

Un étudiant qui fait un stage en milieu professionnel a-t-il droit à des congés et absences ?

Lorsque le stage dure plus de **2 mois**, la convention de stage doit prévoir la possibilité de prise de congés et d'autorisations d'absence.

Si le stage dure 2 mois maximum, la prise de congés n'est pas obligatoire.

La rémunération des congés est facultative.

À noter

En cas de maternité, de paternité ou d'adoption, le stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence pour une durée équivalente à celle prévue pour les salariés. Durant ces absences, le maintien de la gratification n'est pas obligatoire

Rappel

Le stagiaire n'est pas considéré comme un salarié de l'entreprise.

Quels sont les droits et avantages d'un étudiant qui fait un stage en milieu professionnel ?
Tutorat

Le stagiaire est accueilli et accompagné par un tuteur tout au long du stage.

Le tuteur est garant du respect des objectifs pédagogiques fixés dans la convention.

Droits identiques à ceux des salariés

Le stagiaire bénéficie des mêmes droits que les salariés de l'organisme d'accueil :

Temps de travail (durée de travail maximale quotidienne et hebdomadaire, repos quotidien, de repos hebdomadaire, de jours fériés et de travail de nuit),

Accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant

Accès aux activités sociales et culturelles prévues par le comité social et économique (CSE)

Remboursement des frais de transport publics

Le stagiaire bénéficie du remboursement d'une part des frais de transport dans les mêmes conditions des salariés.

Protection contre le harcèlement

Le stagiaire bénéficie des mêmes protections que celles accordées aux salariés en matière de lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel au travail.

Tâches interdites

Il est interdit de confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé ou sa sécurité.

Retraite

Certains stages peuvent être pris en compte pour la retraite.

En cas d'interruption du stage

Si le stage est interrompu avant sa fin, il peut être validé par l'établissement d'enseignement, dans l'un des cas suivants :

En cas d'interruption pour cause de maladie, accident, maternité, paternité ou adoption

En cas de non-respect de la convention de stage

En cas de rupture de la convention de stage à l'initiative de l'organisme d'accueil

Un report de la fin du stage est également possible, en tout ou partie, si tous les signataires de la convention de stage sont d'accord.

Sanctions

En cas de non-respect des règles d'encadrement des stages, l'employeur encourt une amende administrative pouvant aller jusqu'à 2 000 € par stagiaire concerné.

L'amende peut aller jusqu'à 4 000 € en cas de nouvelle infraction dans l'année qui suit la 1^{re} amende.

Comment prend fin un stage d'un étudiant en milieu professionnel ?
Attestation de stage

Oui, en fin de stage, l'organisme d'accueil doit remettre au stagiaire une attestation de stage.

Elle mentionne la durée totale du stage et, si nécessaire, le montant total de la gratification versée.

Vous pouvez accéder à un modèle d'attestation de stage.

- Modèle d'attestation de stage

Évaluation

Le stagiaire doit transmettre à son établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de son stage.

Ce document n'est pas pris en compte dans l'obtention du diplôme du stagiaire.

Embauche

Le stagiaire peut être embauché par l'organisme dans lequel il a effectué son stage.

Le stagiaire bénéficie alors de certaines avantages, liés à la durée de la période d'essai et à l'ancienneté.

Stage en entreprise

Questions – Réponses

- Un stagiaire peut-il bénéficier du comité social et économique (CSE) ?
- Embauche à la fin d'un stage : quelles conséquences sur la période d'essai ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Gratification minimale d'un stagiaire étudiant ou élève dans une entreprise
- Faire un stage dans une entreprise en Europe

Pour en savoir plus

- Bourse nationale des stages – Infostages

Source : Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

- Guide pratique des stages étudiants

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- Prise en charge de l'indemnité de stage pour les élèves et étudiants handicapés

Source : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

- Guide des stages étudiants en France et à l'étranger

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- Guide de la césure étudiants en France et à l'étranger

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Services en ligne

- Calculer le montant de la gratification minimale d'un stagiaire

Simulateur

- Modèle d'attestation de stage

Modèle de document

Textes de référence

- Code de l'éducation : articles L124-1 à L124-20

Principes généraux

- Code de l'éducation : articles D124-1 à D124-13

Types de stages autorisés et interdits, validité des conventions de stage, rémunération

- Code général des impôts : articles 79 à 81 quater

Exonération d'impôt

- Code de la sécurité sociale : articles D242-1 à D242-2-2

Exonération de cotisations sociales



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00